



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-FOS-107

Déposé le : 03.03.15

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

La musique une partition bien difficile à harmoniser !

Texte déposé

Les directives édictées dernièrement, dans le cadre de la loi sur les écoles de musique, ont divisé plutôt qu'unifié les écoles de musique et les associations faïtières. L'instauration de planchers d'écologies pour les écoles de musiques reconnues par la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique) y a fortement contribué.

A la réponse à la question orale demandant : « A qui profite la loi sur les écoles de musiques ? Pourquoi des directives encore plus strictes ? », le Conseil d'Etat a répondu, en substance, que les écoles de musiques pouvaient faire une demande auprès de la FEM afin de pouvoir bénéficier d'une, éventuelle, dérogation à la directive sur le montant plancher des d'écologies.

Si la loi sur les écoles de musique (LEM) prévoit bien, à l'art. 32, des aides individuelles des communes pour diminuer l'écologie, il est à noter que ces dernières participent déjà de manière importante par la contribution fixée à l'art. 29 de la loi, ainsi que de par l'art. 9, peut clair et qui exige des communes la mise à disposition et le financement des locaux des écoles de musique reconnues.

Nous sommes conscients que la mise en application d'une loi n'est pas chose facile. Malheureusement, celle-ci soulève bien plus de controverses que de contentement et financièrement devient très onéreuses à toutes les parties engagées dans ce dossier.

Ainsi nous demandons au Conseil d'Etat de fournir au Grand Conseil un rapport, après 3 ans de mise en application de la loi sur les écoles de musique. Nous demandons, notamment, dans ce rapport que soit mis en avant l'impact de l'introduction des planchers d'écologies sur les écoles de musique reconnues; la progression du nombre d'enfants ayant accès à un enseignement de la musique à visée non professionnel, subséquemment l'amélioration de la qualité de l'enseignement et, le cas échéant, les projets envisagés d'adaptation de la part du Conseil d'Etat.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



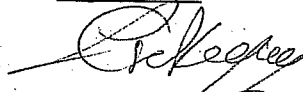
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Cretegny Laurence

Signature :

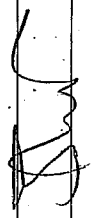
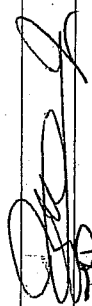
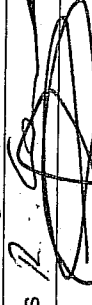
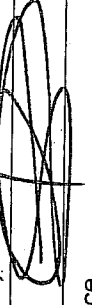
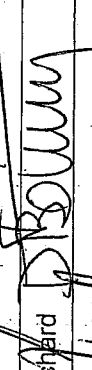
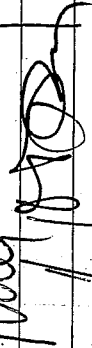
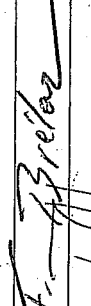
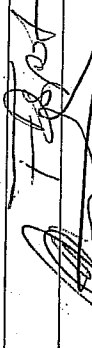
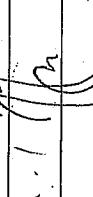
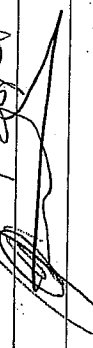
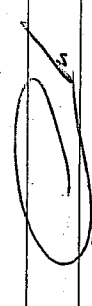


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine		Chappuis Laurent		Eggenberger Julien
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie		Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Christine		Epars Olivier
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille		Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves
Baehler Bech Anne		Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent		Christin Dominique-Ella		Gander Hugues
Bendahan Samuel		Collet Michel		Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Glauser Alice
Blanc Mathieu		Cretegny Gérald		Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe		Cretegny Laurence		Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre
Borloz Frédéric		De Montmolin Martial		Grobéty Philippe
Bory Marc-André		Debluë François		Guignard Pierre
Bovay Alain		Démétriades Alexandre		Haldy Jacques
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Haury Jacques-André
Brélaz François		Despot Fabienne		Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory		Induni Valérie
Buffat Michaël		Divorne Didier		Jaccoud Jessica
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy
Calpini Christa		Dupontet Aline		Jobin Philippe
Capt Gloria		Durussel José		Jungclauss Delarze Suzanne
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neirynck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric